

## **Commission de la Mobilité et des Travaux publics**

### **Procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2023**

#### Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2023
2. Présentation du volet « Mobilité et Travaux publics » de l'accord de coalition (suite à la demande du groupe LSAP du 23 novembre 2023)
3. Échange de vues avec Madame la Ministre au sujet du CargoCenter du Findel (suite à la demande de la sensibilité politique déi Lénk du 6 décembre 2023)
4. Divers

\*

Présents : M. Jeff Boonen remplaçant M. Charel Weiler, Mme Corinne Cahen, Mme Francine Closener, M. Yves Cruchten, Mme Claire Delcourt, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Luc Emering, M. Jeff Engelen, M. Fernand Etgen, M. Paul Galles, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Marc Lies, M. Meris Sehovic

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Yuriko Backes, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

Mme Félicie Weycker, M. Tom Weisgerber, du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Mme Tania Sonnetti, de l'Administration parlementaire

\*

Présidence : Mme Corinne Cahen, Présidente de la Commission

\*

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2023**
2. **Présentation du volet « Mobilité et Travaux publics » de l'accord de coalition (suite à la demande du groupe LSAP du 23 novembre 2023)**

3. **Échange de vues avec Madame la Ministre au sujet du CargoCenter du Findel (suite à la demande de la sensibilité politique déi Lénk du 6 décembre 2023)**
4. **Divers**

Luxembourg, le 15 décembre 2023

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**

**Accord de coalition  
2023-2028**

**« Lëtzebuerg fir d'Zukunft  
stärkeren »**



## SOMMAIRE

Etat moderne	p. 3
Digitalisation	p. 3
Médias	p. 10
Fonction publique	p. 13
Communes	p. 15
Politique européenne et étrangère	p. 19
Coopération au développement	p. 27
Défense	p. 30
Finances publiques et fiscalité	p. 32
Logement	p. 39
Environnement, biodiversité, climat et énergies renouvelables	p. 50
Famille et solidarité	p. 68
Famille	p. 68
Bien-Vieillir	p. 70
Bénévolat	p. 75
Personnes à besoins spécifiques	p. 77
Lutte contre la pauvreté	p. 82
Santé	p. 86
Sécurité sociale	p. 101
Justice	p. 104
Sécurité intérieure	p. 111
Education, enfance et jeunesse, enseignement supérieur et recherche	p. 114
Agriculture et viticulture	p. 136
Economie	p. 146
Energie	p. 161
Tourisme	p. 168
Travail	p. 173
Culture	p. 182
Migration	p. 186
Vivre-ensemble interculturel	p. 190
Egalité des chances	p. 192
Planification du développement du territoire	p. 195
Aménagement du territoire	p. 195
Mobilité	p. 198
Sports	p. 204



## **Mobilité**

La mobilité reste l'un des plus grands défis du Luxembourg. D'ici 2035, on s'attend à une augmentation des déplacements de 40%. La mobilité constitue dès lors l'un des piliers de l'attractivité économique du pays tout comme elle permet de créer des liens entre les espaces urbains et ruraux. Elle est garante d'un développement harmonieux du pays.

Le Gouvernement fera de la mobilité l'une de ses priorités. Dans le cadre du Plan national de mobilité 2035 (PNM). La politique du Gouvernement sera axée sur le concept de la mobilité multimodale visant à améliorer les capacités des transports en commun (train, bus et tramways) et à développer la mobilité douce (vélos et piétons). Aussi, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour l'amélioration du trafic routier.

### **Train**

Le réseau ferroviaire continuera à être développé. Ses capacités seront augmentées, de sorte à ce que le chemin de fer continuera à être un moyen de transport attrayant et fiable.

Afin d'améliorer la fréquence, la ponctualité et la fiabilité des trains, le Gouvernement examinera les possibilités pour la mise à double voie de toutes les lignes de chemin de fer existantes, et notamment le tronçon entre Sandweiler/Contern et Oetrange de la ligne allant de Luxembourg à Wasserbillig, ainsi que le tronçon entre Ettelbruck et Troisvierges-frontière de la ligne nord. Les lignes de chemin de fer existantes seront développées et mieux reliées entre elles, et la construction de nouvelles lignes de chemin de fer sera étudiée.

Les quais des gares seront réaménagés afin d'améliorer la sécurité et de rendre leur utilisation plus confortable.

Le Wi-Fi gratuit sera introduit d'une part dans toutes les gares qui n'en sont pas encore équipées et d'autre part sur les lignes ferroviaires nationales.

La sécurité à bord des trains sera renforcée par du personnel en charge de la sécurité.

Le Gouvernement s'engagera auprès des gouvernements et autorités de nos pays voisins pour que le Luxembourg sera mieux relié au réseau ferroviaire international. L'objectif sera notamment d'améliorer la liaison ferroviaire Luxembourg-Bruxelles, d'augmenter la fréquence des trains entre Luxembourg et Thionville et d'œuvrer en faveur d'une meilleure connexion au réseau ferroviaire allemand dans son ensemble. Compte tenu du succès de la ligne de bus express reliant Luxembourg à Sarrebruck, les discussions entamées avec la Sarre pour réaliser une étude de

potentiel concernant la mise en place de liaisons ferroviaires, soit via Metz, soit via Konz, seront poursuivies.

## **Bus**

Le réseau Régime Général des Transports Routiers (RGTR) fera l'objet d'une analyse approfondie avec pour objectif de revoir entièrement les horaires des transports publics et de mieux coordonner les horaires des bus et des trains. Cette analyse sera réalisée en étroite collaboration avec les acteurs du terrain, dont les communes.

L'offre de transports en milieu rural sera optimisée et les fréquences des lignes régionales qui desservent les gares seront augmentées.

Les lignes de bus express devront être en mesure d'amener les passagers le plus rapidement possible à leur destination. Dans ce contexte, le Gouvernement étudiera la possibilité d'aménager des voies de bus bidirectionnelles en fonction des heures de pointe et d'aménager des voies de bus supplémentaires.

Les corridors à haut niveau de service (CHNS) pour bus sur les grands axes seront développés.

Le développement de l'offre du « bus à la demande » sera encouragé sur l'ensemble du territoire en zone rurale. L'offre de nightbus et de nightrider sera élargie.

Le Gouvernement procédera à un examen complet des services de transports publics spécifiques, tels que Adapto et Mobibus, afin de les rendre plus fiables et plus performants.

Dans la mesure du possible, tous les arrêts de bus seront couverts.

## **Tramway**

Le tramway, en tant que moyen de transport public dans l'espace urbain, connaît un succès incontestable. C'est pourquoi le Gouvernement s'engage à développer davantage le tramway outre des lignes actuellement prévues au niveau de la Ville de Luxembourg.

Au-delà du projet de tramway rapide entre la ville de Luxembourg et Esch-sur-Alzette, la possibilité de créer d'autres liaisons de tramway rapide sera examinée en dialogue permanent avec les acteurs concernés.

## Vélo

Les liaisons cyclables entre les pistes cyclables communales, régionales et nationales seront développées en priorité dans le but de réaliser rapidement un réseau national contigu de pistes cyclables. Le réseau de pistes nationales tel que défini par la loi sera réalisé au plus vite. Dans ce contexte, les synergies existantes avec les communes seront améliorées et de nouvelles synergies seront créées afin de garantir une mise en œuvre cohérente. Lors de la construction de nouvelles routes, la possibilité de construire des pistes cyclables en parallèle sera obligatoirement examinée. Davantage de voies cyclables rapides seront mises en place.

Une campagne de sensibilisation autour du Code de la Route sera menée afin de sensibiliser les cyclistes à la circulation routière. Les subventions existantes pour la mobilité active seront maintenues et étendues. Le Gouvernement examinera aussi d'éventuelles adaptations du Code de la Route aux S-Pédélec et se dotera des moyens nécessaires pour garantir la sécurité des pistes cyclables.

Des parkings à vélos sécurisés seront installés dans la mesure du possible à proximité de tous les bâtiments publics. En étroite collaboration avec les communes, des stations de vélos équipées de pompes à air, de possibilités de recharge pour les vélos électriques, d'installations de lavage, d'ustensiles de réparation et de pièces de rechange seront installées dans les lieux les plus fréquentés.

Les possibilités d'emporter des vélos ou des scooters dans les bus et les trams seront étendues, même aux heures de pointe, afin d'améliorer la *last-mile-mobility*.

## Voiture

Des mesures concrètes de modération du trafic seront mises en place dans les villages afin d'améliorer la qualité de vie des habitants. L'espace public en général, et les zones résidentielles en particulier, devront être davantage réservés aux piétons respectivement à la mobilité douce. A l'intérieur des localités, les zones à 30 km/h ou encore à 20 km/h seront promues. Aux endroits où cela s'avère judicieux, des espaces partagés (*shared spaces*) seront mis en place.

La construction de routes de contournement sera accélérée dans la mesure du possible et planifiée de manière cohérente aux endroits les plus chargés. Des parkings relais régionaux et à proximité des frontières, bien reliés aux transports en commun, seront créés dans le but d'inciter les usagers à prendre le bus ou encore le train. Une application mobile permettant de réserver des emplacements dans les parkings relais du pays sera mise en place. Dans le contexte de la mise en œuvre du PNM 2035, le Gouvernement élaborera également une stratégie pour réduire le trafic transfrontalier, national et régional dans les communes concernées.

Afin de jouer un rôle de pionnier en Europe dans le domaine de la conduite autonome, le Gouvernement élaborera un cadre légal qui régleme les différents aspects de l'utilisation de véhicules équipés de systèmes d'automatisation.

Le Gouvernement permettra aux propriétaires de véhicules de personnaliser leurs plaques d'immatriculation moyennant une redevance, à l'instar de ce qui se fait déjà en Belgique.

## **Routes**

Le Gouvernement étudiera l'implémentation d'une gestion dynamique du trafic avec une organisation plus efficace des voies de circulation et des limitations de vitesse variables en fonction des conditions de circulation et en fonction du moment de la journée.

Les autoroutes les plus fréquentées seront examinées en vue d'un élargissement à trois voies par sens de circulation, dont une voie spéciale réservée aux transports en commun, respectivement au covoiturage. La mise à quatre voies de la route du Nord N7, aux endroits où cela est possible, sera analysée.

Au-delà, la capacité des routes sera augmentée grâce à une utilisation flexible des bandes côtières. Une interdiction ponctuelle de dépasser pour les poids lourds sera introduite sur les autoroutes les jours ouvrables durant des horaires spécifiques.

Au niveau de la sécurité routière et à l'instar des plans d'actions précédents, un troisième plan d'action visant à combattre l'insécurité routière sera mis en place avec un objectif « Vision zéro ». Ce plan axé à la fois sur la prévention, la sensibilisation mais également sur la répression visera à combattre les causes principales d'accidents graves et mortels. Dans les zones rurales, davantage de passages piétons seront mis en place et des glissières de sécurité seront systématiquement installées devant les arbres de la route. Lors de nouvelles plantations le long des routes, des haies seront préférées aux arbres afin d'assurer une meilleure sécurité.

Les chantiers routiers seront mieux coordonnés au niveau national.

## **Politique de décarbonisation**

D'ici 2030, l'ensemble des transports publics sera neutre en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Parallèlement, tous les citoyens devront avoir la possibilité de passer à une mobilité à zéro émission. Les subventions à l'achat d'une voiture électrique et à d'autres technologies à zéro émission seront maintenues. Les critères d'attribution et les montants de ces dernières seront revus périodiquement.

Le réseau public de recharge sera étendu de manière ciblée, les stations de recharge privées continueront à être encouragées et l'installation de stations de recharge dans les immeubles d'habitation sera facilitée à l'avenir, la copropriété ne pouvant s'y opposer que pour des raisons justifiées.

Dans le contexte d'une mobilité à zéro émission, le Luxembourg reste ouvert face aux développements technologiques et soutiendra les technologies les plus efficaces dans leur domaine respectif, tous les facteurs, notamment environnementaux, pris en compte.

Les entreprises seront soutenues dans la mise en œuvre de concepts de mobilité favorisant une mobilité décarbonisée.

Afin d'aider les entreprises à décarboniser leurs flottes de véhicules utilitaires lourds, le Gouvernement évaluera le régime d'aides actuels par rapport aux seuils du nouveau règlement européen général d'exemption par catégories.

## **Digitalisation**

L'application de mobilité existante « *Mobilité.lu* » sera développée et améliorée afin de la rendre plus performante et plus facile à utiliser.

L'Observatoire digital de la Mobilité (OdM) garantit une planification et une évaluation efficaces de la mobilité et des politiques de transport. L'OdM sera renforcé afin d'adapter au mieux l'offre de mobilité. Le potentiel de lignes RGTR supplémentaires en milieu rural national et transfrontalier, par exemple vers les pôles d'emploi de la région, sera améliorée par rapport aux données fournis de l'OdM.

Afin d'améliorer l'information des voyageurs des transports publics, les correspondances de bus possibles à l'arrêt suivant, y compris vers les bus qui ont été instruits d'attendre un train légèrement retardé, seront affichées dans chaque train. Les arrêts desservis par le RGTR en particulier dans les zones rurales, seront équipés d'une plaquette dotée d'un QR-Code qui enverra les prochaines arrivées en temps réel sur le smartphone. Des afficheurs électroniques seront installés aux pôles d'échanges.

## **Aviation**

Le Gouvernement encouragera la modernisation et l'adaptation des infrastructures aéroportuaires aux besoins actuels et futurs afin de garantir un haut niveau de qualité et de service. Les installations de l'Aéroport de Luxembourg devront être mises en conformité pour augmenter la fluidité des passagers tandis que la réalisation d'une nouvelle tour de contrôle sera entreprise. Sa construction et mise en service pourraient aboutir au cours de la législature.

---

## **Drones**

Le cadre légal régissant l'utilisation des drones sera complété et adapté aux futurs défis.

## **Eurovignette**

Dans le but de remplacer l'Eurovignette, une étude sera menée sur la mise en œuvre d'un modèle pour le transport de marchandises basé sur le principe de l'« *utilisateur-payeur* ».

## **Réforme des taxis**

La réforme de la loi sur les taxis sera achevée dans le but de réduire les prix élevés en supprimant notamment le plafond des licences actuellement en vigueur.

Les voitures de location avec chauffeur (VLC), comme Uber et des services similaires, seront autorisées au Luxembourg, à condition que les chauffeurs disposent d'une licence et qu'ils bénéficient d'une couverture sociale ainsi que d'une protection au regard du droit du travail.



# Commission de la Mobilité et des Travaux publics

Présentation du volet « Mobilité et  
Travaux publics » de l'accord de coalition  
Réunion de commission - 14 décembre  
2023



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics



## ➤ Prioritéiten fir d'ëffentlech Aarbechten fir déi nächst Joeren

- Digital Transitioun,
- Nohalteg Transitioun an energieetesche Sanéierung,
- Demographesche Wuesstem,
- Marchés publics.



- Dynamesch Gestiou vum Stroosseverkéier duerch de CITA vun der leschter Generatioun (Contrôle et information du trafic sur les autoroutes) op der op 2x3 Spueren ausgebauter Autobunn A3 (2030)
- Augmentatioun vun den Ufroen fir d'Permissions de voirie via MyGuichet.lu



- Berücksichtigung vun de Prinzippien vun der Zirkularwirtschaft an der Nohaltegkeet an den öffentlichen Ausschreibungen (Opstellen vun engem Arbeitsgrupp)
- Photovoltaikanlagen op allen öffentlichen Gebaier installéieren déi sech dofir eegnen
- Photovoltaikanlage laanscht Autobunne: déi bestoend Gesetzgebung muss adaptéiert ginn (zone non-aedificandi)
- Photovoltaikanlagen op Parkplaze (Autobunnsraschtplaze, P+R Gebaier, ...) ginn analyséiert



- Energieetesche Sanéierung vu besteende Gebaier, dobäi Erreeche vun enger Sanéierungsquote vun 3% vu der Gesamtfläch (EU- Direktive 2023/1791)
- Dauerhaft Reduktioun vum Energieverbrauch vun de Gebaier duerch strukturell Mesuren mat Hëllef vun engem automatiséierten Iwwerwaachungssystem vum Energieverbrauch



- Fokus op edukative Strukturen, souwéi  
Infrastrukture fir de Sport, d'bannescht Sécherheet,  
d'Défense an d'Justiz
- Wunnengsbau um Kirchbierg duerch de FUAK



- Iwwerschaffe vun der Marchés publics Reglementatioun fir méi efficace ze sinn
- Ausschaffen vun enger Laschtenheft-Virlag fir öffentlech Ausschreibungen déi nohaltegeets an zirkularwirtschaftlech Kriterien integréiert



1. 8283 Projet de loi relative à l'adaptation du projet de construction relatif à l'aménagement du Boulevard Raiffeisen et du Boulevard Kockelscheuer dans le cadre de la construction du réseau routier du Ban de Gasperich
2. 8200 Projet de loi relative au réaménagement du Camp militaire à Waldhof
3. 8323 Projet de loi relative au réaménagement du champ de tir au Bleesdall
4. 8262 Projet de loi relative à la construction d'une Ecole européenne agréée à Junglinster
5. 8264 Projet de loi relative à la construction d'une auberge de jeunesse et d'une structure administrative multifonctionnelle au pôle multimodal à Ettelbruck
6. 8263 Projet de loi relative aux mesures de confortement du barrage du lac de la Haute-Sûre (OA1158/OA1159/OA1455/OA1166)
7. 8332 Projet de loi relative à la construction du nouveau Lycée technique à Bonnevoie (en attente de l'avis du Conseil d'Etat)